

Rencontre entre le Comité Inter CGT¹ et M. Carli

GPEC DE GROUPE, LA DIRECTION GENERALE DIT « OUI »

Lors du comité d'entreprise de la SNC L'Equipe du 31 juillet 2012, le délégué syndical Info'Com-CGT revendiquait la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC²) dans les plus brefs délais.

Hier, 24 octobre 2012, le Comité Inter CGT a rencontré M. Carli. Dans le prolongement de nos différents entretiens, le directeur général du groupe Amaury a confirmé le lancement de ce plan stratégique (GPEC) au niveau du groupe.

Cette décision a été présentée lors du dernier Comité du groupe. Elle est aussi inscrite à l'ordre du jour du prochain Comité d'entreprise (CE) de la SNC L'Equipe.

Notre syndicat milite depuis longtemps pour que la GPEC, dispositif légal, puisse notamment s'appliquer en amont de difficultés économiques que peut rencontrer une entreprise ou un groupe d'information. Ce manque d'anticipation n'empêche pas la mise en place du plan de réorganisation et du PSE de la SNC L'Equipe dont le processus est engagé depuis le CE du 10 septembre.

Dans la discussion, les représentants de la délégation du Comité Inter CGT ont également avancé la possibilité de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement sociales particulières pour les salariés les plus âgés. Il est urgent que cette étude s'engage.

La négociation sur la réorganisation de l'entreprise et ses conséquences devra être menée avec les organisations syndicales et la direction de la SNC L'Equipe dans le cadre d'un dialogue social. Il s'agira de trouver toutes solutions hormis les départs « contraints » que le Comité Inter CGT combat avec détermination.

Une GPEC s'appliquant à l'ensemble des entités du groupe Amaury doit consolider l'emploi par l'anticipation des besoins créés par les supports numériques en favorisant les évolutions professionnelles sur des métiers ou sur des fonctions émergentes. S'engager à construire l'avenir est l'affaire de toutes et tous.

La direction générale du groupe Amaury s'est par ailleurs engagée à confirmer l'ensemble de ces intentions par écrit auprès de notre organisation syndicale.

Paris, le 25 octobre 2012

(1) Le Comité Inter CGT est une coordination syndicale composée d'Info'Com-CGT pour les sièges éditoriaux, du SIP-CGT pour les imprimeries et de SPPS CGT pour la distribution. Il est à noter que le secrétaire du Comité de groupe Amaury est un représentant du Comité Inter CGT.

(2) La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est un dispositif légal permettant d'anticiper les évolutions des métiers ou d'éventuelles réorganisations en négociant des évolutions professionnelles afin de sécuriser les parcours professionnels.